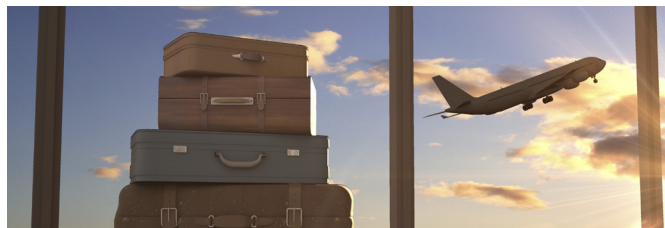


INFORMATIONS PRODUIT

Assurance Voyage Paneuropeenne



Ce résumé de la police d'assurance est destiné à vous aider à mieux comprendre la couverture offerte par votre assurance. Il détaille les principales caractéristiques, les prestations, les limites et les exclusions de garantie. Vous devez cependant lire l'ensemble des Conditions Générales, du tableau des prestations et, le cas échéant, des avenants pour avoir une description complète des conditions d'assurance.

Les niveaux des garanties et des franchises qui s'appliquent à votre assurance sont détaillées dans le tableau des prestations.

Ce résumé de la police d'assurance ne fait pas partie des Conditions Générales.

Garanties d'assurance

- Assistance médicale d'urgence 24 heures sur 24
- Indemnités de retard de livraison des bagages
- Compensation en cas de retard du voyage
- Vol ou perte des titres de voyage
- Responsabilité personnelle

Tableau des prestations

Résumé de la police d'assurance		Franchise
Section A : Départ retardé / annulé		
Retard de voyage (max.)	240 €	
par tranche de 12 heures	20 €	
Annulation	500 €	75 €
Section B : Perturbations du voyage		
Retard supérieur à 4 heures (max.)	150 €	
Section C : Retard de livraison des bagages		
Bagages retardés (max. après 12 heures)	200 €	
Section D : Frais médicaux d'urgence et autres dépenses		
Frais médicaux	100 000 €	75 €
Rapatriement	5 000 €	
Urgence dentaire (soulagement de la douleur)	200 €	75 €
Transport à l'hôpital s'il n'est pas gratuit	Inclus	
Voyage d'un membre de la famille ou d'un accompagnant en cas de voyage seul lors de l'hospitalisation	Vol en classe économique + 75 €/jour, pendant 10 jours max.	
Séjour prolongé suite à un traitement médical (assuré / accompagnant)	150 €/jour, max. de 1 500 €	

Retour des enfants	Vol en classe économique + 150 €/jour, pendant 3 jours max.	
Section E : Frais d'hospitalisation		
Frais d'hospitalisation (max.)	125 €	
par jour	25 €	
Section F : Passeport		
Vol ou perte des papiers d'identité ou cartes de crédit	400 €	75 €
Section G : Responsabilité personnelle		
Responsabilité personnelle	100 000 €	500 €
Frais juridiques	Inclus ci-dessus	

Vous pouvez bénéficier de cette assurance voyage si vous résidez de façon permanente dans l'un des pays de l'Union Européenne (UE) ou l'Espace Economique européen (EEE), à l'exclusion de la Croatie où cette assurance voyage ne peut être souscrite.

Cette assurance peut être souscrite jusqu'à l'âge de 65 ans inclus. L'assurance couvre tous les voyages dans le monde entier pour une période maximum de 28 jours.

Les pays, les zones particulières ou les événements qui sont déconseillés aux voyageurs dans la rubrique « Conseils aux Voyageurs » du Ministère des Affaires étrangères ou de l'Organisation mondiale de la Santé sont exclus de cette police d'assurance.

Exclusions de garantie

Les risques de guerre, les troubles civils, le terrorisme (sauf au titre des sections D « Frais médicaux d'urgence et autres dépenses » et E « Frais d'hospitalisation » excepté s'ils ont été causés par le fait d'une attaque nucléaire, chimique ou biologique), les détonations supersoniques, la contamination

radioactive. Les actes intentionnels et fautes dolosives, la consommation d'alcool, de drogue et de toute substance stupéfiante. Les agissements illégaux et les poursuites judiciaires à votre encontre qui en découlent.

Un certain nombre de sports et d'activités sont également exclus ; veuillez vous reporter aux sections « Exclusions de garantie » et « Sports et autres activités » des Conditions Générales.

Traitement des réclamations

En cas de réclamation ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, veuillez contacter Intana Assist en envoyant un courriel à claimsFR@intana-assist.com

N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre numéro de contrat/confirmation de réservation et la raison de votre réclamation.

Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'urgence médicale, veuillez appeler: Intana Assist au +44 (0)208 865 3051.

Résiliation de l'assurance et remboursement

Les assurances d'une durée contractuelle inférieure ou égale à un mois ne sont pas soumises à un droit de rétractation en vertu de la Loi sur la commercialisation à distance de services financiers.

Si un assuré souhaite exercer son droit de rétractation en vertu de la Loi sur le démarchage et la vente à distance pour une assurance d'une durée contractuelle supérieure à un mois, il doit informer Solid Insurance ou son représentant dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat. Dans la mesure où vous n'avez pas voyagé et qu'aucune réclamation n'a été faite, un remboursement sera effectué, déduction faite des frais administratifs engagés. Aucun remboursement n'est consenti pour une résiliation après ce délai. Aucun remboursement n'est consenti pour un retour anticipé.

Utilisation des données personnelles

Veuillez noter que Solid Insurance (la compagnie d'assurance) traite les données personnelles des clients afin d'être en mesure d'offrir le service et de gérer la relation client. Les données personnelles des clients de Solid Insurance sont traitées conformément à la loi sur les données personnelles et la législation sur la Protection des données personnelles.

Solid Insurance se réserve le droit de traiter les données recueillies, par exemple à des fins de marketing, et de les communiquer à des tiers si le client a donné son consentement, si la divulgation de l'information est admissible en vertu de la loi ou si la compagnie Solid Insurance est obligée de le faire en vertu de la loi ou des règlements édictés par les pouvoirs publics. Pour le reste, les données ne sont en aucun cas communiquées à des tiers.

Réclamations

Dans le cas où notre service ne répond pas à vos attentes, nous vous demandons de déposer une réclamation auprès de nos bureaux en nous contactant par écrit. Nous accuserons réception de votre réclamation dans les plus brefs délais. Nous vous indiquerons comment nous allons la traiter et ce que vous devez faire. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de cette procédure.

Si vous souhaitez déposer une réclamation, veuillez nous contacter par écrit à:

Intana
c/o Solid Insurance
Sussex House
Perrymount Road
Haywards Heath
West Sussex
RH16 1DN
Royaume-Uni

E-mail: claimsFR@intana-assist.com

Compagnie d'assurance

Solid Insurance (Solid Försäkringsaktiebolag)
Box 22068, 250 22 Helsingborg, Suède
Service à la clientèle: +46 (0)771 113 113
E-mail: kunder@solidab.se
Site Web: www.solidab.com
N° d'enreg. de la société 516401-8482

Solid Insurance est une compagnie d'assurance basée en Suède et régie par la FSA suédoise (N° de réf. : 401229.)

Veuillez vous reporter aux Conditions Générales pour de plus amples renseignements et l'intégralité des conditions d'assurance.